

Les organisations syndicales ont quitté le groupe de travail

Après la lecture des déclarations liminaires, le sous-directeur du Bureau RH 2 a apporté des réponses insatisfaisantes en tentant de justifier l'intérêt de rester discuter pour "ajuster" ou "corriger" les 6 fiches présentées (ces fiches sont disponibles dans l'espace syndiqué - GT DGFIP 2015).

La CGT Finances Publiques a réaffirmé que ces fiches n'étaient pas discutables, tant elles étaient porteuses de reculs importants pour les personnels, et qu'elles devaient être retirées.

Pour la CGT Finances Publiques, si les règles de mutation doivent encore évoluer, la discussion ne peut absolument pas se faire sur cette base, mais uniquement sur les principes forts définis en 2011 en respectant le droit de mutation annuel et les droits et garanties des personnels.

Toutes les organisations syndicales ont décidé de quitter la séance et de ne pas participer aux deux groupes de travail des 21 et 24 septembre prévus pour examiner ces fiches.

fichiers:



[Télécharger dl_regle_de_gestion_21_09_2015.pdf](#) (812.41 Ko)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
